



Rapport d'orientations Budgétaires 2026

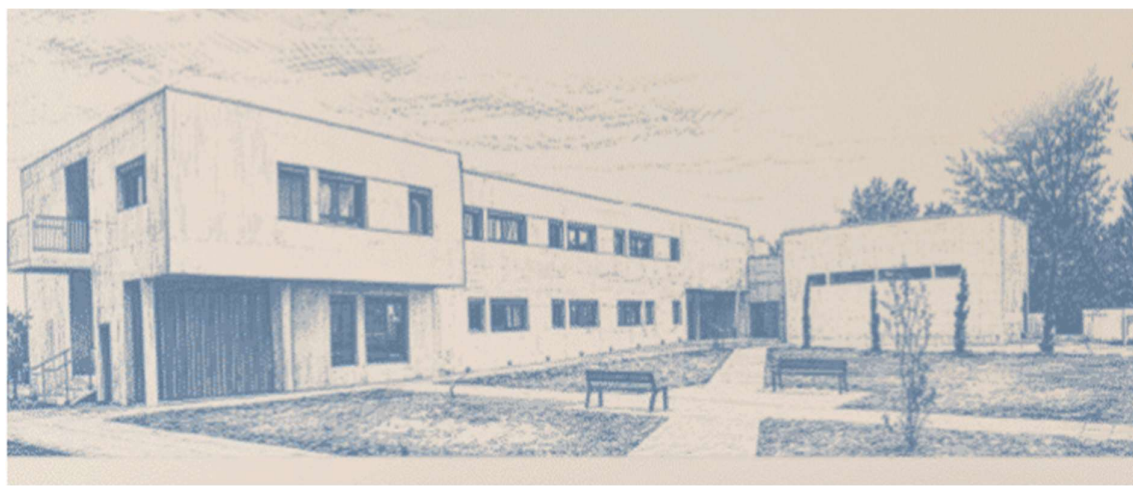


Table des matières

I.	I. Préambule.....	3
II.	II. Les obligations du DOB	4
III.	III. Aperçu de l’environnement macro-économique	5
a.	La situation internationale.....	5
b.	La situation en Europe	6
c.	La situation nationale	6
1.	L’activité résiste à l’incertitude politique :	6
2.	Le climat de l’emploi se dégrade :	7
3.	Budget 2026 : une route semée d’embûches :.....	8
4.	La loi de finances pour 2026 :	9
IV.	IV. Orientations budgétaires.....	10
a.	L’analyse rétrospective du budget principal (2022 – 2025)	10
1.	Section de fonctionnement – Evolution des dépenses 2022-2025	10
2.	Section de fonctionnement - Evolution des produits.....	11
3.	Evolution des soldes intermédiaires de gestion.....	13
4.	Evolution de la section d’investissement	14
b.	Analyse rétrospective du budget assainissement (2023-2025).....	16
1.	Section d’exploitation – Evolution des dépenses	16
2.	Section d’exploitation – Evolution des recettes	17
3.	Section d’investissement – Evolution des dépenses et des recettes	17
c.	Projection 2026-2029	19
d.	Focus sur les ressources humaines :	21
V.	V. Les budgets 2026 :.....	24
a.	Résultats de clôture des budgets 2025.....	24
b.	Le budget principal 2026	25
c.	Le budget assainissement 2026.....	33
d.	Les budgets annexes des zones d’activité	37
1.	Budget annexe ZAE La Garrigue du Rameyron II	37
2.	Budget annexe ZAE Fernand Gonnet.....	38

ANNEXE - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

I. Préambule

Préalablement au vote des budgets primitifs, le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) permet au conseil communautaire :

- d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la Communauté de communes,
- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires a pour but de fournir aux élus des éléments de contenu en vue du débat qui aura lieu le 13 avril prochain.

Seront traités dans ce document les éléments nécessaires au débat d'orientations budgétaires :

- L'aperçu du **contexte international et national**,
- La présentation de la **loi de finances 2026** et ses incidences sur les budgets locaux,
- L'**analyse rétrospective** des budgets de la Communauté de communes 2022-2025,
- les informations relatives à la **structure des effectifs** et aux dépenses de personnel,
- La **trajectoire financière et budgétaire** de la Communauté de communes pour la période 2026-2029.

Toutefois, il convient de noter que :

- La présentation de la loi de finances 2026 se concentre sur les principales mesures intéressant les collectivités ;
- Par hypothèse, ne seront détaillés dans la projection de la trajectoire financière que les éléments chiffrés issus du budget principal.

II. Les obligations du DOB

Le DOB constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus, ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Le débat doit avoir lieu dans les dix semaines qui précèdent le vote du budget primitif pour les établissements publics en M57.

Conformément aux articles L.1612-24, L.2312-1 et R.1612-49 du CGCT, le débat d'orientations budgétaires doit faire l'objet d'un rapport devant comporter, pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur **les évolutions prévisionnelles de dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement**. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières avec les communes ;
- La **présentation des engagements pluriannuels**, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme ;
- Des informations relatives à **la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget**. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Ces orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget ;
- Les **informations relatives à la structure des effectifs et aux dépenses de personnel** comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature, la durée effective du travail dans la collectivité. Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget ;
- Un **rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes** au sein des différents services de la collectivité.

III. Aperçu de l'environnement macro-économique

a. La situation internationale

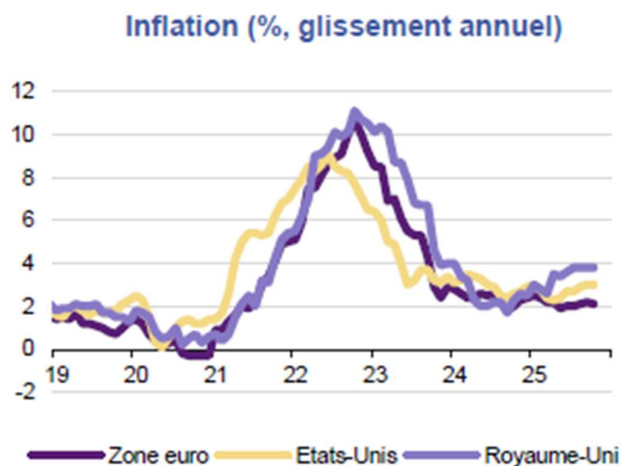
Pour les deux prochaines années, la croissance mondiale est attendue en léger ralentissement, à 2,9 % en 2025 et 2,8 % en 2026, après 3,0 % en 2024. Cela reste une performance remarquable alors que l'activité fait face à de nombreux chocs, à commencer par les droits de douane de l'administration américaine.

Aux États-Unis, l'activité ralentirait à 1,8 % en 2025 et 2026, après 2,8 % en 2024, un rythme qui reste élevé. En zone euro, la croissance est estimée à 1,5 % en 2025 et serait quasi inchangée en 2026 (1,2 %), même si celle-ci ferait face à des forces contraires (relance de l'investissement en Allemagne, impact négatif des droits de douane). Au Royaume-Uni, la croissance serait proche de celle observée en zone euro (1,4 % en 2025 et 1,2 % en 2026). En Chine, l'activité resterait autour de 5 % (5 % en 2025 et 4,8 % en 2026), malgré les droits de douanes américains.

Côté politique monétaire, la banque centrale des Etats-Unis (la Fed) poursuivrait son cycle de baisses de taux, tandis que la Banque centrale européenne (BCE) s'arrêterait à 2 %. La BCE considère qu'elle est « bien positionnée » pour faire face aux différents chocs, ce qui justifie un statu quo à 2 %. La Banque d'Angleterre continuerait son cycle de baisse de taux mais à un rythme prudent compte tenu d'une inflation toujours élevée.

Aux États-Unis, la Fed a commencé son cycle de baisses de taux en septembre 2025 et celui-ci se poursuivrait jusqu'en avril 2026 pour un taux terminal à 3 % sur fond de ralentissement du marché du travail et malgré des risques inflationnistes liés aux droits de douane. A rebours, la Banque du Japon augmenterait une dernière fois ses taux en décembre 2025, à 0,75 %.

Les risques sur la croissance mondiale demeurent élevés. Les effets de la hausse des droits de douane ne sont pas encore pleinement ressentis et les tensions géopolitiques avec la Russie et au Moyen-Orient demeurent élevées. A l'inverse, une détente sur les droits de douane, la relance allemande et le virage de la défense en Europe constituent des relais de croissance qui pourraient être supérieurs à nos attentes.



Source: Eurostat, Natixis

b. La situation en Europe

Scénario de croissance : La croissance en zone euro s'établirait à **1,3 % en 2025 puis 1,2 % en 2026 après 0,8 % en 2024**. Une partie de la bonne performance de la croissance en zone euro traduit une anticipation des droits de douanes des Etats-Unis, avec une forte hausse des exportations de biens européens vers les États-Unis au 1^{er} semestre 2025.

La croissance européenne est tirée par les pays du Sud de l'Europe avec une croissance attendue à 2,9 % en Espagne. La croissance française résiste malgré l'incertitude politique (+0,9 %), alors que l'activité reste faible en Allemagne (0,3 %) et en Italie. L'année prochaine, la croissance allemande redémarrerait (+1,3 %) sous l'effet d'un plan de relance massif, qui bénéficierait à l'ensemble de la zone euro.

Inflation : L'inflation resterait en moyenne légèrement au-dessus de la cible de la Banque centrale européenne cette année, à **2,1 %**, avant de fléchir plus nettement l'année prochaine à **1,7 %**, sous les effets cumulés de l'appréciation de l'euro et de la baisse des prix du pétrole et du gaz.

L'inflation hors énergie et alimentation resterait un peu supérieure à 2 %, avec une inflation des services toujours élevée dans certains pays et notamment en Allemagne où le salaire minimum est attendu en hausse de 14 %.

Croissance du PIB (T1-2019 = 100)



c. La situation nationale

1. L'activité résiste à l'incertitude politique :

Croissance : les prévisions anticipent une croissance de **0,9 % en 2025 et 1,0 % en 2026**. La croissance française a été particulièrement dynamique au 3^{ème} trimestre 2025 notamment grâce à la bonne performance des points forts de l'économie française, à commencer par l'aéronautique dont le rythme des livraisons continuerait d'augmenter au cours des prochains trimestres.

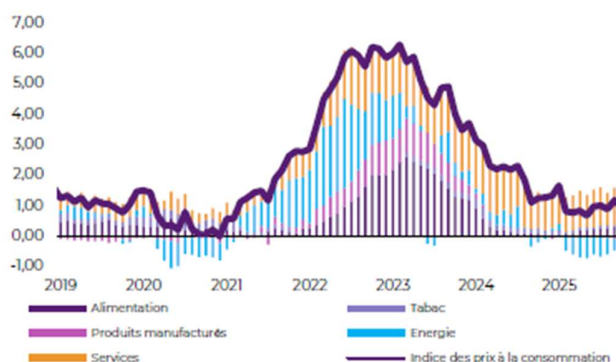
L'incertitude politique, qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

Inflation : les prévisions prévoient une inflation de **1,0 % en 2025 et de 1,7 % en 2026, après 2,3 % en 2024**. L'inflation française est la plus faible de la zone euro (à l'exception de Chypre), celle-ci ayant été tirée à la baisse par la baisse des prix des tarifs réglementés de l'électricité de 15 % en février 2025.

L'inflation française resterait modérée en 2026, ce qui s'explique par :

- la baisse des prix du pétrole et du gaz et l'appréciation de l'euro,
- la modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de croissance légèrement sous le potentiel.

Inflation (IPC) et composantes



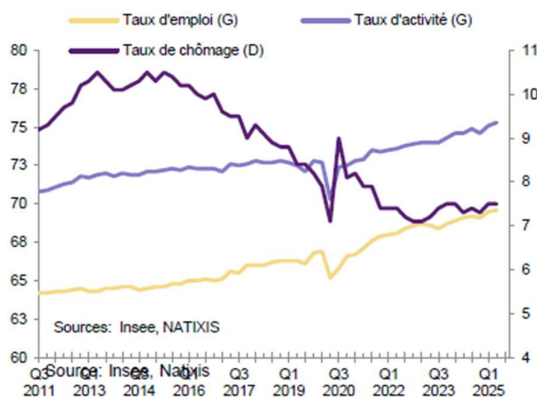
2. Le climat de l'emploi se dégrade :

Coup de frein sur l'emploi : Au 3^{ème} trimestre 2025, l'emploi salarié privé a diminué de 0,3 % après + 0,2 % au trimestre précédent (- 60 600 emplois après + 43 400 emplois). Au cours du trimestre, les contrats d'alternance ont représenté environ les deux tiers de la baisse de l'emploi salarié privé. Sur un an, l'emploi salarié privé a baissé de 0,5 % par rapport à l'année précédente (- 112 100 emplois). Il s'agit du 4^{ème} trimestre consécutif de baisse d'une année sur l'autre après près de quatre ans d'augmentation (les emplois privés restent 1 million au-dessus de leur niveau du quatrième trimestre 2019).

Ralentissement des salaires : Les salaires horaires (secteur marchand non agricole) ont augmenté de 0,2 % par rapport au trimestre précédent après + 0,1 % au 1^{er} trimestre, en raison d'une légère augmentation de la prime de partage de la valeur. En glissement annuel, les salaires horaires ont légèrement ralenti à 2 %, après 2,5 % au 1^{er} trimestre.

Taux de chômage attendu en légère hausse : Le taux de chômage est resté stable au 2^{ème} trimestre 2025 à 7,5 %. Il augmenterait légèrement en 2026, à 7,6 %, la croissance du PIB étant attendue sous son potentiel l'an prochain dans un contexte d'incertitudes politiques persistantes.

Evolution du marché du travail

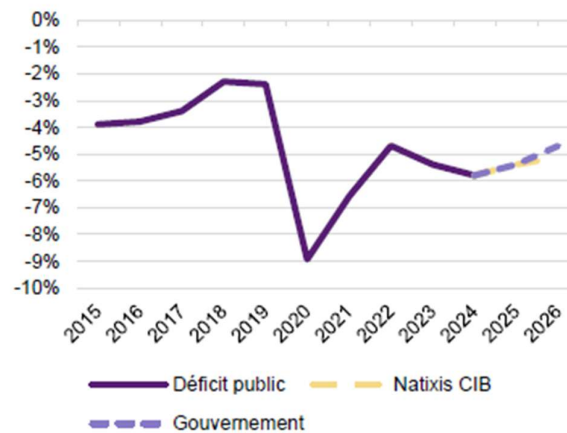




3. Budget 2026 : une route semée d'embûches :

Avec le projet de loi de finances 2026, soumis au Parlement le 14 octobre 2025, le **Gouvernement** anticipe un déficit public de 5,4 % en 2025 et de 4,7 % en 2026, une cible qui paraît ambitieuse compte tenu des nombreux aléas d'ici à l'adoption complète du budget. L'Assemblée nationale est fragmentée et les équilibres politiques demeurent fragiles, la France ayant connu 6 gouvernements depuis début 2024.

Déficit public (% PIB)



Sources: Projet de Loi de finances 2026, Natisis CIB

4. La loi de finances pour 2026 :

La loi de finances pour 2026 a été promulguée le 20 février dernier et elle a pour objectif de réduire le déficit public de 5 % du PIB (contre 5,4 % en 2025). La part de la dette publique atteindrait plus de 118 % du PIB (contre 116 % en 2025). Le déficit de l'Etat est chiffré à 134,6 milliards d'€. **Le Gouvernement associe les collectivités aux efforts de maîtrise du déficit public.**

La loi de finances pour 2026, prévoit l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), dont le coût est supporté par les collectivités pour chaque tonne de déchet enfoui ou incinéré, jusqu'en 2030. Pour pallier à cette augmentation, **la loi de finances prévoit la généralisation du taux de TVA à 5,5 % à l'ensemble des prestations de collecte et de traitement des déchets** à compter du 1^{er} mars 2026.

L'Etat réduit de 586 millions d'€ les variables d'ajustement qu'il leur verse en compensation d'exonérations de fiscalité locale ou de transfert de compétences. Cette mesure affecte particulièrement le bloc communal (368 millions d'€, avec **une disparition quasi-totale de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle - DCRTP**). Elle permettra notamment à l'Etat de financer certaines mesures prévues par la loi du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l' élu local (59 millions d'€ y sont affectés).

La dotation globale de fonctionnement (DGF) n'est quant à elle ni réduite ni revalorisée. Elle est maintenue à son niveau de 2025.

Les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie, des réseaux payés et des solutions informatiques en nuage (cloud) restent éligibles au Fonds de compensation de la TVA (FCTVA). Le taux de celui-ci reste identique à 2025 soit 16,404 %.

Le FCTVA sera désormais versé aux intercommunalités l'année suivant les dépenses d'investissement et non plus l'année même. Ce gel pénalisera les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dont les dépenses, engagées cette année, ne feront l'objet d'un remboursement qu'en 2027. Les EPCI ne percevront en 2026 que le FCTVA au titre des investissements éligibles réalisés sur le dernier trimestre 2025 et des investissements réalisés en 2026 avant la promulgation de la loi de finances pour 2026 (soit le 19 février 2026), la mesure s'appliquant *a priori* à compter de la publication de la loi.

Le fonds vert, destiné à soutenir la transition écologique des territoires, **voit encore ses autorisations d'engagement réduites :**

Année	Autorisations d'engagement en milliards d'€
2024	2,5
2025	1,15
2026	0,837

La loi de finances pour 2026 poursuit l'augmentation des cotisations employeurs à la CNRACL (+ 1,2 milliards d'€ en 2026). Le taux de contribution employeurs depuis le 1er janvier 2026 est de 37,65 %. L'augmentation du taux de contribution employeurs est progressive jusqu'à atteindre 43,65 % en 2028.

IV. Orientations budgétaires

Ces orientations budgétaires se consacrent uniquement au budget principal et au budget assainissement de la Communauté de communes.

a. L'analyse rétrospective du budget principal (2022 – 2025)

1. Section de fonctionnement – Evolution des dépenses 2022-2025

Soldes intermédiaires de gestion (€)	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	Taux de croissance annuel moyen 2024-2025
Dépenses de gestion	9 874 438 €	10 490 145 €	10 839 308 €	11 495 220 €	6,1%
Charges à caractère général (Chapitre 011)	2 478 940 €	2 517 027 €	2 635 566 €	3 142 759 €	19,2%
Dépenses de personnel (Chapitre 012)	2 062 550 €	2 525 429 €	2 703 471 €	2 896 617 €	7,1%
Atténuation produits (Chapitre 014)	4 851 057 €	4 882 275 €	4 892 694 €	4 888 290 €	-0,1%
Autres charges courantes (Chapitre 65)	481 891 €	565 414 €	607 577 €	567 554 €	-6,6%

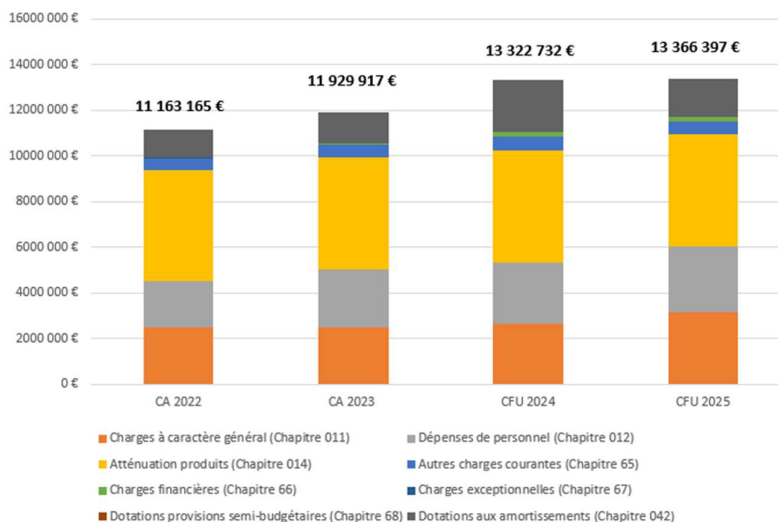
Entre 2022 et 2025, les dépenses de gestion ont connu une augmentation de 1,6 millions d'€. Après la forte hausse des dépenses constatée en 2020 (qui pour rappel est due à l'impact COVID : aides financières versées par la CCAOP aux entreprises du territoire au chapitre 65 notamment), celles-ci ont de nouveau connu une hausse importante en 2024 et 2025.

Cette hausse s'explique par une augmentation des dépenses de personnel en 2023 (+ 460 k€ par rapport à 2022) puis en 2025 (+ 834 k€ par rapport à 2022), portée par la revalorisation du point d'indice, des recrutements divers et la hausse des cotisations de l'employeur. Les charges à caractère général ont augmenté de près de 660 k€ rapport à 2022 du fait de l'augmentation des coûts généraux.

Concernant les charges de gestion courante, le chapitre est en légère baisse en 2025, suite à une modification d'imputation de plusieurs cotisations.

Enfin, les atténuations de produits (FPIC et attributions de compensation) constituent le principal poste de dépense sur la période rétrospective : en moyenne sur la période, elles représentent 46 % des charges de gestion. En y ajoutant les dépenses de personnel, **les charges dites « rigides » représentent 70 % des charges de gestion.** L'ensemble des autres charges (chapitres 011 et 65) représentent ainsi 30 % des charges de gestion.

Les charges à caractère général ont augmenté de 19,2 % par rapport à 2024 du fait de l'augmentation du tarif des traitements de déchets, mais aussi de l'augmentation de l'entretien des véhicules de la Communauté de communes et de l'entretien de la voirie et des cours d'eau. A noter que la Communauté de communes a dû indemniser un agriculteur à hauteur de 150 000 € suite à la signature d'un protocole d'accord amiable.



Notons que les autres charges de fonctionnement (charges financières, charges exceptionnelles et opérations d'ordre) représentent en moyenne 14 % des dépenses de fonctionnement entre 2022 et 2025. **Le poids de ces autres charges a diminué en 2025, notamment du fait de la baisse des dotations aux amortissements (- 600 k€ par rapport à 2024).**

2. Section de fonctionnement - Evolution des produits

Evolution des recettes de gestion

Soldes intermédiaires de gestion (€)	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	Taux de croissance annuel moyen 2024-2025
Recettes de gestion	11 349 586 €	12 236 821 €	13 247 279 €	13 454 206 €	1,6%
Produits des services (Chapitre 70)	296 591 €	381 804 €	375 823 €	397 632 €	5,8%
Impôts et taxes (Chapitre 73)	8 993 408 €	9 614 392 €	10 594 891 €	10 775 412 €	1,7%
Dotations et participations (Chapitre 74)	1 716 259 €	1 745 560 €	1 867 790 €	1 826 520 €	-2,2%
Atténuation de charges (Chapitre 013)	28 914 €	17 986 €	41 685 €	80 327 €	92,7%
Autres produits (Chapitre 75)	314 415 €	477 080 €	367 091 €	374 315 €	2%

En 2025, les recettes de gestion s'élèvent à 13 454 k€. Entre 2022 et 2025, les recettes de gestion ont connu une augmentation de 2 104 k€ et de seulement 207 k€ entre 2024 et 2025, principalement portée par les produits fiscaux et les soutiens financiers au tri sélectif.

Concernant le chapitre 013, la hausse est due au remboursement du personnel en arrêt maladie. Pour les autres chapitres, **les recettes de gestion 2024 et 2025 sont stables.**

▪ **Evolution de la fiscalité depuis 2022**

	Etat 1386 2022	Etat 1386 2023	Etat 1386 2024	Etat 1386 2025	Prévision 2026 (Etat 1259)
Base réelle TH nette	2 724 552	2 917 995	2 885 000	2 877 000	2 808 284
Taux TH (en %)	0%	0%	0%	0%	0%
Produit de la taxe d'habitation	222 323 €	259 913 €	273 620 €	229 155 €	212 731 €
Base réelle FB nette	23 975 826	25 979 000	27 484 000	28 429 000	28 510 541
Taux FB voté (en %)	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%
Produit de la taxe foncière	359 637 €	390 507 €	412 912 €	427 658 €	435 915 €
Base réelle FNB nette	1 447 888	1 490 435	1 659 000	1 677 000	1 474 144
Taux FNB voté (en %)	2,59%	2,59%	2,59%	2,59%	2,59%
Produit de la taxe foncière non bâtie	38 603 €	41 508 €	42 908 €	38 181 €	38 073 €
Base CFE	4 440 963	5 340 000	5 672 000	5 976 000	5 976 729
Taux CFE	31,01%	31,01%	31,01%	31,01%	31,01%
Produit CFE	1 375 092 €	1 654 178 €	1 758 515	1 853 353	1 855 018
Produit fiscal 4 taxes	1 995 655 €	2 346 106 €	2 487 955 €	2 548 347 €	2 541 737 €
Base TEOM	24 614 812	26 284 851	27 832 395	29 078 076	29 673 392
Taux TEOM	10%	10%	10%	10%	10%
Produit TEOM	2 445 179 €	2 636 160 €	2 798 559 €	2 920 804 €	2 967 339 €
Produit GEMAPI voté	450 000 €	450 000 €	650 000 €	800 000 €	800 000 €
Produit GEMAPI perçu	435 416 €	435 416 €	635 416 €	785 416 €	

Les taux de fiscalité 4T sont restés identiques sur la période 2022-2025. Le produit fiscal 4T a connu une hausse de près de 8 % / an en moyenne (+ 552 k€ au total sur la période 2022-2025), principalement liée à l'augmentation des bases de l'Etat. En 2026 le produit fiscal 4T théorique est en légère baisse par rapport au produit fiscal de 2025.

En 2023, on note une **forte progression des bases de TH et de foncier**, dans le sillage d'un indice de revalorisation particulièrement élevé (+7,1%). En 2025, en raison de la baisse de l'inflation, le coefficient de révision de la base de calcul des propriétés bâties et non bâties était de 1,7%.

Par ailleurs, **les bases de CFE ont connu une forte progression sur la période 2022-2025**, au regard notamment des décisions prises en 2022 en matière de bases de cotisation minimum. Cette progression stagne pour les bases prévisionnelles 2026.

Depuis la disparition de la TH en 2021, c'est la CFE qui prend le relais comme ressource fiscale principale pour la CCAOP (hors TEOM) : 1,8 M€ en 2026, presque identique au montant de 2025.

La première ressource fiscale de la CCAOP reste, en 2026, **la TEOM à hauteur de 2,9 M€.**

La Communauté de communes exerce de plein droit la compétence gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) et a institué la taxe GEMAPI depuis 2018. Les dépenses liées à la GEMAPI ont fortement augmenté depuis 2023, **le Conseil communautaire a donc décidé d'augmenter à 800 000 € le produit de la cette taxe en 2025.**



3. Evolution des soldes intermédiaires de gestion

Soldes intermédiaires de gestion (€)	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Recettes de gestion	11 349 586 €	12 236 821 €	13 247 279 €	13 454 206 €
Dépenses de gestion	9 930 505 €	10 562 799 €	11 024 157 €	11 495 220 €
Epargne de gestion	1 419 081 €	1 674 022 €	2 223 122 €	1 958 986 €
En % de recettes de gestion	12,50	13,68	16,78	14,56
Epargne brute (CAF brute)	1 434 895 €	1 675 851 €	2 233 867 €	1 752 637 €
En % de recettes de gestion	12,64	13,70	16,86	13,03
Epargne nette (CAF nette)	1 191 981 €	1 398 803 €	1 866 594 €	1 300 457 €
En % de recettes de gestion	10,50	11,43	14,09	9,67

L'importante baisse des soldes intermédiaires de gestion en 2020 (en partie liée à la crise COVID) a été contrebalancée par un fort rebond observé de 2021 jusqu'en 2024 pour ralentir légèrement en 2025.

En effet, sur la période 2014-2020, la forte érosion des soldes intermédiaires de gestion, liée à un effet ciseaux structurel observé entre les dépenses et les recettes, a conduit la CCAOP à prendre un certain nombre de mesures dans le cadre de sa démarche de pacte financier et fiscal.

En 2021, la **forte hausse de l'épargne de gestion** qui en résulte est en partie due à l'augmentation de la fiscalité cette année-là, ainsi qu'à la disparition des charges ponctuelles liées à la crise sanitaire en 2020 (disparition du fonds de soutien aux entreprises mis en place par la CCAOP).

En 2023 et plus encore en 2024 - 2025, la **nouvelle hausse de l'épargne de gestion** trouve son origine dans une dynamique des recettes supérieure à celle des dépenses, malgré un contexte inflationniste persistant.

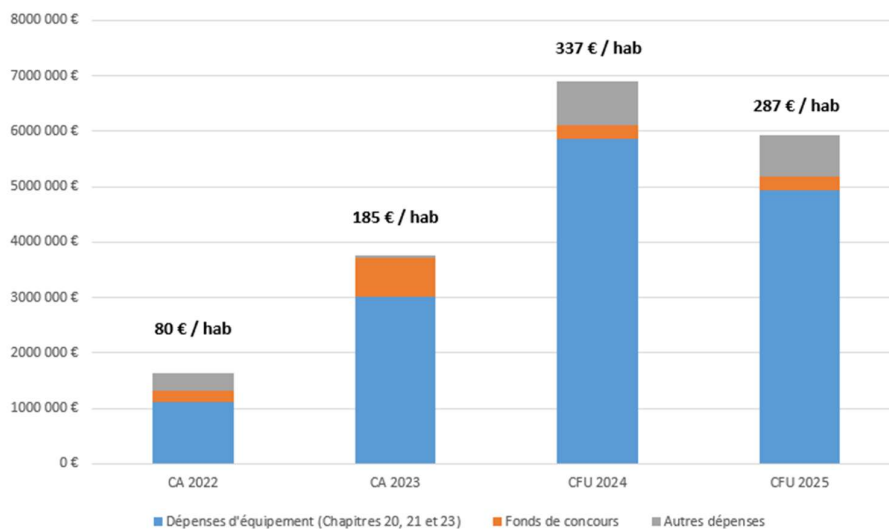
L'évolution positive de 2025 vient ainsi poursuivre la dynamique de rétablissement des marges de manœuvre.

Toutefois, le niveau encore relativement fragile de l'épargne de gestion, dans un contexte d'endettement en hausse, expose les équilibres de la Communauté à l'évolution défavorable de la conjoncture (dynamique inflationniste, renchérissement du coût de la dette).



4. Evolution de la section d'investissement

■ Evolution des dépenses d'équipement



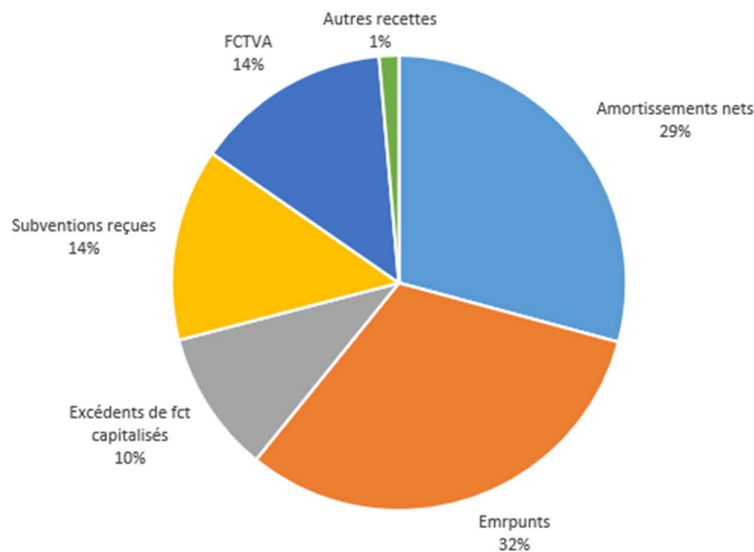
En moyenne sur la période, les dépenses d'investissement s'élèvent à 4 554 k€ / an, soit 224 €/hab.

Notons que l'année 2024 est marquée par une forte augmentation due aux importants travaux GEMAPI (bassins et confortement des berges), qui se poursuivent en 2025 à hauteur de 1,8 millions d'€ et à l'achat de véhicules (remplacement de certains véhicules thermiques par des véhicules électriques ou hybrides mais aussi des véhicules pour le service de la collecte des déchets ménagers et l'achat de trois balayeuses).

Une légère baisse des dépenses d'investissement a été observée en 2025 alors que cette année est marquée par **les travaux du nouveau siège de la Communauté de communes**.

L'effort d'équipement porté par la CCAOP est notamment majoré depuis 2021 par la mise en œuvre d'une enveloppe de **fonds de concours** à destination des communes de 500 k€ / an jusqu'à la prochaine mandature.

Financement de la section d'investissement



En 2025, l'emprunt représente 32 % du financement de la section d'investissement. En effet, ont été empruntés 1,8 millions d'€ pour financer les travaux liés à la GEMAPI.

Toujours en 2025, les amortissements nets représentent une part stable des recettes d'investissement par rapport à 2024 (30% en 2024 et 29% en 2025).

Les recettes d'investissement sont constituées à 39 % par l'autofinancement issu de la section de fonctionnement (excédent de fonctionnement et opérations d'ordres).

Evolution de l'encours de dette

Evolution de l'encours de la dette	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Encours de la dette au 31/12	1 657 871 €	3 381 093 €	7 013 820 €	6 561 640 €
Capacité de désendettement	1,16 an	2,02 ans	3,14 ans	3,74 ans
Poids de la dette par habitant	82 €	166 €	343 €	317 €

L'encours de la dette du budget principal représente un peu plus de 6,5 millions d'€ au 31/12/2025, avec une capacité de désendettement de 3,74 ans en 2025 pour le budget principal, ce qui est très inférieur aux seuils moyens qui sont de 8 ans.

Pour rappel, un emprunt de 1,8 millions d'€ a été contracté en 2025.

b. Analyse rétrospective du budget assainissement (2023-2025)

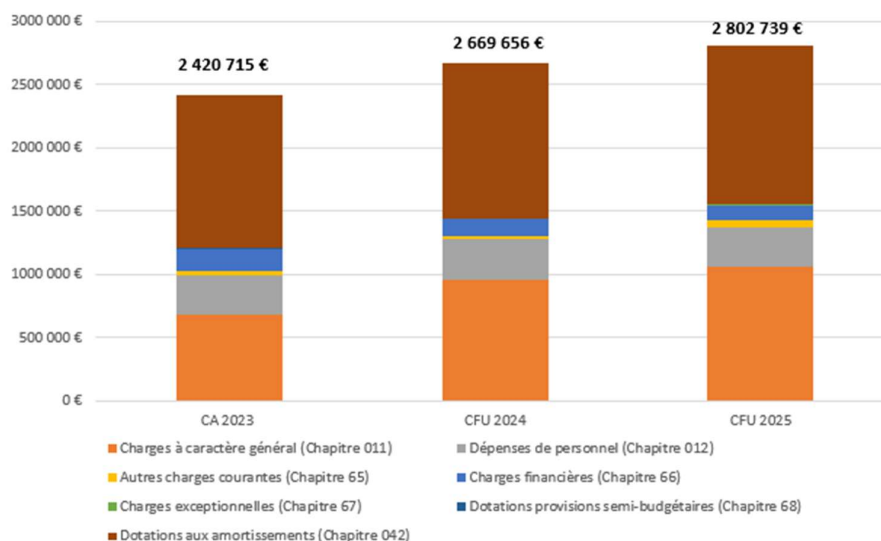
1. Section d'exploitation – Evolution des dépenses

Dépenses d'exploitation (€)	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Charges à caractère général (Chapitre 011)	676 625 €	953 602 €	1 055 436 €
Dépenses de personnel (Chapitre 012)	319 997 €	319 997 €	319 998 €
Autres charges courantes (Chapitre 65)	33 911 €	28 239 €	53 556 €
Charges financières (Chapitre 66)	170 421 €	141 155 €	114 040 €
Charges exceptionnelles (Chapitre 67)	3 245 €	120 €	10 515 €
Dotations provisions semi-budgétaires (Chapitre 68)	3 858 €	0 €	3 291 €
Dotations aux amortissements (Chapitre 042)	1 212 658 €	1 226 543 €	1 245 903 €
Total	2 420 715 €	2 669 656 €	2 802 739 €

Sur la période entre 2023 et 2025, les dépenses d'exploitation n'ont pas connu d'augmentation significative, en effet de 2024 à 2025, ces dépenses d'exploitation ont connu une hausse de 133 k€ après avoir connu une augmentation de 248 k€ de 2023 à 2024.

Notons que les charges à caractère général ont connu une légère augmentation entre 2024 et 2025 conformément aux dépenses totales. **Les dépenses de personnel**, qui ont été revues à la hausse entre 2022 et 2023, **sont restées identiques sur la période**.

Les autres charges courantes (les subventions accordées pour la réhabilitation de leur système d'assainissement non collectif et les créances admises en non valeurs) **ont augmenté de 53 %**.



Notons que les autres charges d'exploitation (charges financières, charges exceptionnelles, opérations d'ordre) représentent en moyenne 53 % des dépenses d'exploitation entre 2023 et 2025.



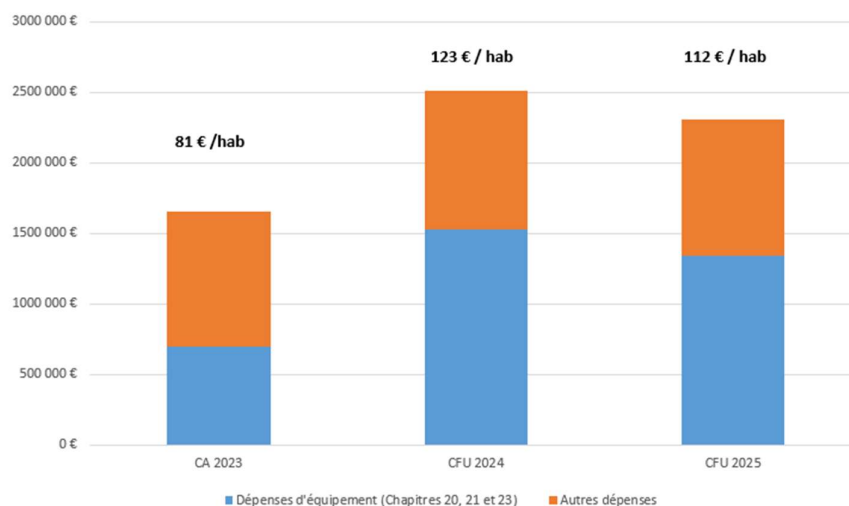
2. Section d'exploitation – Evolution des recettes

Recette d'exploitation (€)	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
	3 012 307 €	3 075 850 €	3 100 222 €
Produits des services (Chapitre 70)	2 577 954 €	2 639 866 €	2 665 632 €
Dotations et participations (Chapitre 74)	47 056 €	33 051 €	0 €
Dotations aux amortissements (Chapitre 042)	273 937 €	308 406 €	313 960 €
Excédent antérieur reporté (Chapitre 002)	94 018 €	91 593 €	120 000 €
Autres produits de gestion courante (Chapitre 75) Produits exceptionnels (Chapitre 77) Reprise sur amortissements et provisions (Chapitre 78)	19 342 €	2 934 €	630 €

En 2025, les recettes d'exploitation s'élèvent à 3 100 k€, ces recettes d'exploitation sont stables sur la période 2023 – 2025.

3. Section d'investissement – Evolution des dépenses et des recettes

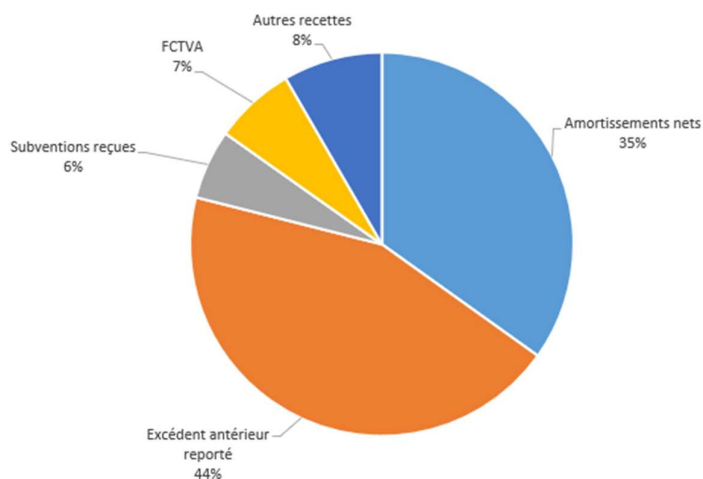
▪ Evolution des dépenses



En moyenne sur la période 2023-2025, les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 160 k€ / an, soit 105 €/hab. Notons que l'année 2024 est marquée par une forte augmentation due aux importants travaux de réhabilitation sur le réseau d'assainissement et le début des études préalables à la construction de la nouvelle station d'épuration de Camaret-sur-Aygues.



▪ Evolution des recettes



En 2025, **l'autofinancement** (excédent antérieur reporté et opérations d'ordres) **représente près de 80 % du financement de la section d'investissement du budget annexe assainissement.**

Sur la période 2023-2025, la Communauté de communes n'a pas eu besoin d'emprunter pour financer l'investissement de ce budget annexe assainissement.



c. Projection 2026-2029

FONCTIONNEMENT

La projection des équilibres financiers se fonde sur des hypothèses d'extrapolation tenant compte, notamment, des premiers éléments d'impact connus et envisagés pour l'évolution de l'environnement financier et fiscal de la Communauté de communes (contexte d'inflation élevé, revalorisation importante des bases fiscales, augmentation de l'entretien de la voirie et des cours d'eau ainsi que l'augmentation du tarif des traitements des déchets et la hausse des cotisations employeur).

Le tableau ci-dessous projette l'évolution des dépenses de fonctionnement de la Communauté de communes sur la période 2026-2029 sans nouvelle compétence :

Fonctionnement	2026	2027	2028	2029
Dépenses € TTC	13 825 000 €	14 027 881 €	14 251 150 €	14 481 207 €
Charges à caractère général (011)	3 368 400 €	3 469 452 €	3 573 536 €	3 680 742 €
Charges de personnel (012)	3 026 900 €	3 120 515 €	3 217 026 €	3 316 522 €
Autres charges de gestion courante (65)	497 800 €	512 734 €	528 116 €	543 960 €
Atténuation de produits (014)	4 875 100 €	4 878 100 €	4 878 100 €	4 878 100 €
Charges financières (66)	236 000 €	243 080 €	250 372 €	257 884 €
Dotations aux amortissements et provisions (68)	20 800 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Dotations aux amortissements (042)	1 800 000 €	1 800 000 €	1 800 000 €	1 800 000 €

Les charges à caractère général ainsi que les charges de personnel et les autres charges de gestion courante devraient continuées d'augmenter à hauteur de 3 à 5 % chaque année.

Les atténuations de produits, englobant les attributions de compensation à hauteur de 4 728 100 €, dans la perspective que la nouvelle mandature n'attribue pas de nouvelle compétence à la Communauté de communes, seront **stables**.

Les dotations aux amortissements devaient rester **stable** sur la période.

INVESTISSEMENT

En termes d'investissement, **ces hypothèses tiennent compte d'un programme d'investissement de la nouvelle mandature**, mais aussi des investissements engagés par la précédente mandature comme **la fin des travaux de construction du nouveau siège et de la mise en place des éclairages publics photovoltaïques dans les ZAE**. Il est à noter aussi que l'année 2026 sera marqué par la **mise en place des moyens de collecte hors foyer**.

La Communauté de communes doit acquérir chaque année de nouveaux véhicules dédiés notamment au service des Déchets comme des bennes à ordures ménagères avec ou sans grue ainsi que des bennes. **Les travaux GEMAPI continueront d'être engagés à hauteur de 1,2 M d'€ et le déploiement des colonnes enterrées se poursuivra.**

De plus, les travaux pour le nouveau centre de tri nouvelle génération auxquels la Communauté de communes participent financièrement vont s'amplifier.

Pour les nouveaux projets, il est à noter que la Communauté de communes s'est engagée à créer un Bistrot de pays en partenariat avec la Commune de Lagarde-Paréol.

Les projets autour des déchetteries devraient voir le jour avec la nouvelle mandature pour environ 8 millions d'€.

Investissement	2026	2027	2028	2029
Dépenses € TTC	6 424 074 €	4 734 849 €	6 611 925 €	6 227 000 €
GEMAPI (bassins + confortement berges)	2 071 000 €	1 200 000 €	1 200 000 €	1 200 000 €
Construction nouveau siège	310 000 €	0 €	0 €	0 €
Photovoltaïque - bâtiments	0 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
Eclairage public ZAE	134 365 €	0 €	0 €	0 €
Colonnes enterrées (PAV)	715 850 €	400 000 €	400 000 €	100 000 €
Point info tourisme, bistrot de pays	320 000 €	663 660 €	0 €	0 €
Travaux de voirie	150 000 €	200 000 €	150 000 €	150 000 €
Signalétique	84 935 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Véhicules	1 292 000 €	1 000 000 €	250 000 €	250 000 €
Etudes et honoraires	516 938 €	400 000 €	200 000 €	200 000 €
SPL Tri Rhodanien	428 986 €	555 189 €	84 925 €	0 €
Déchetteries et ressourcerie	0 €	0 €	4 000 000 €	4 000 000 €
GAC Unité de Valorisation Energétique	0 €	66 000 €	77 000 €	77 000 €
Collecte hors foyer	400 000 €	0 €	0 €	0 €

Cette programmation, à laquelle s'ajoutera une enveloppe de fonds de concours à destination des communes de 500 k€ / an, correspond à un effort d'investissement moyen sur la période de 6 millions d'€ / an dans la continuité de la fin de l'ancienne mandature.

Cette programmation ancre ainsi la trajectoire financière projetée dans le cadre d'une ambition significativement plus élevée en termes d'effort d'investissement sur le territoire.



d. Focus sur les ressources humaines :

La communauté de communes compte, au 1^{er} janvier 2026, **44** agents titulaires, **4** agents stagiaires, **15** agents contractuels : 4 CDI et 5 CDD affectés à la collecte des déchets, 1 CDI affecté à la compétence GEMAPI, 2 CDD affectés à des missions polyvalentes aux services techniques, 1 CDD affecté à la Maison des Vins et des Produits du terroir, 1 CDD affecté au service urbanisme et 1 CDD pour l'espace France Services.

Soit un total de 63 agents au 1^{er} mars 2026.

Seul l'agent non titulaire affecté au service urbanisme travaille à temps non complet (50%) sinon tous les agents travaillent à temps complet, sur la base de 36 heures par semaine, réparties sur 4, 4,5 ou 5 jours, avec des jours ARTT dès lors que le temps de travail dépasse les 1607 heures annuelles réglementaires.

Quatre agents bénéficient d'un temps partiel à 80 %, après accord de l'autorité territoriale.

Astreintes : aucun agent n'est placé sous le régime de l'astreinte.

Indemnité de permanence : le DGS, le responsable informatique, le référent des services techniques ainsi que le référent du service de collecte se sont vu attribuer cette indemnité qui les oblige à intervenir sur site en cas d'urgence.

Avantages en nature : aucun agent de la collectivité ne bénéficie d'avantages en nature (véhicule ou logement de fonction).

Le référent des services techniques et le référent du service de collecte se voient attribuer un véhicule de service. Les services administratifs disposent de deux véhicules de service qui ne font pas l'objet d'une affectation individuelle. Les services techniques disposent de trois véhicules de service (pour l'entretien des véhicules, le technicien rivières et l'ambassadeur du tri).

Estimation des charges de personnel pour 2026 : 3 026 900 €

Dont

Rémunérations agents titulaires : 1 101 380 €

Rémunérations agents contractuels : 505 990 €

Primes et indemnités : 520 760 €

Action sociale : 41 750 €

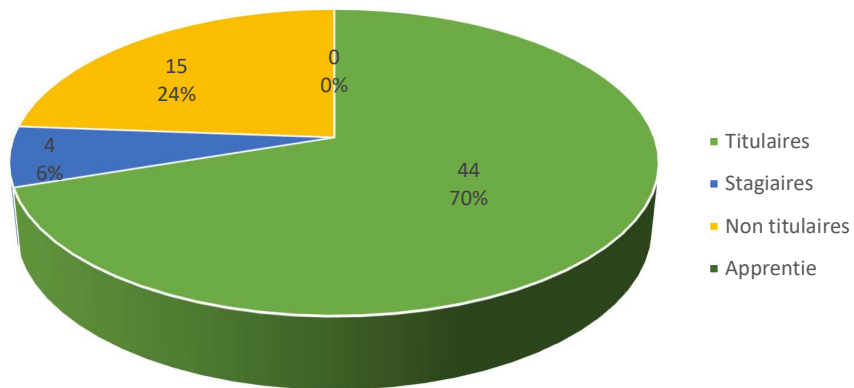
Cotisations et charges : 857 020 €

Evolution probable des charges de personnel 2025-2028 à effectif constant

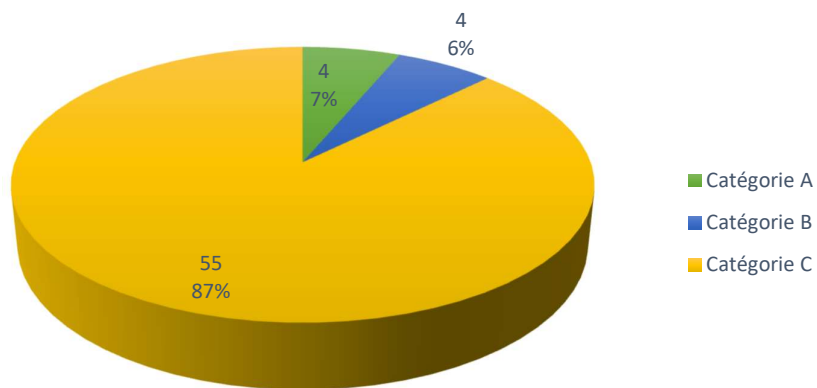
2026	2027	2028	2029
3 026 900 €	3 120 515 €	3 217 026 €	3 316 522 €



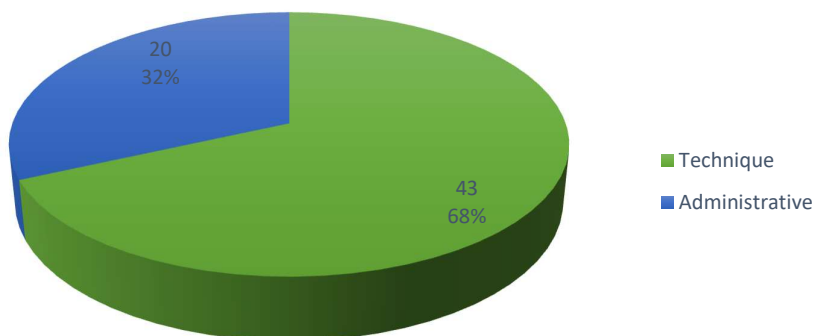
CLASSIFICATION DES EFFECTIFS

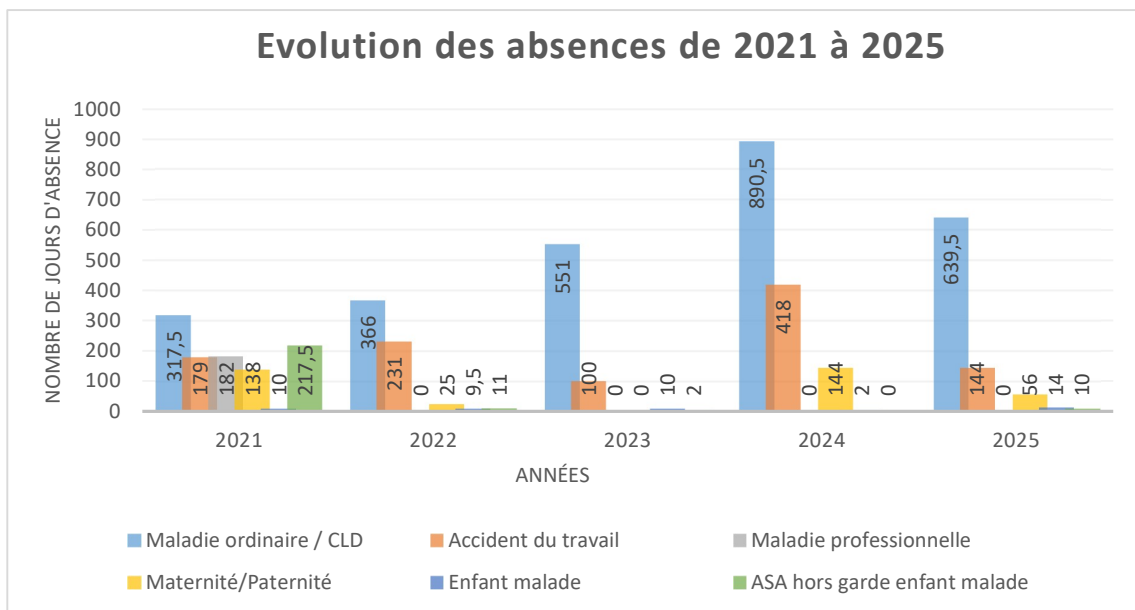
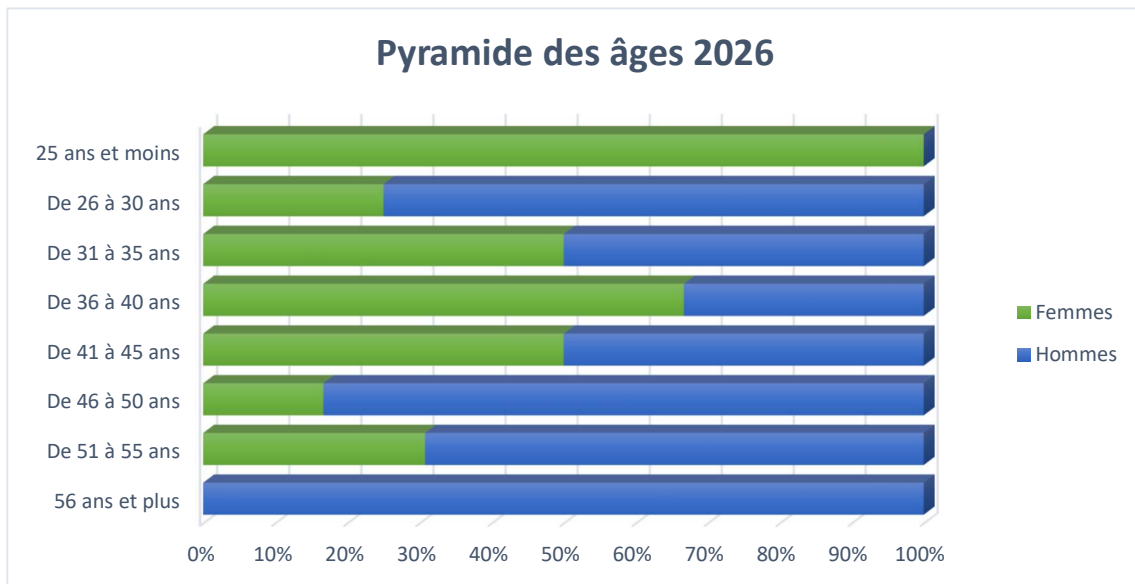


RÉPARTITION PAR CATÉGORIES



RÉPARTITION PAR FILIÈRES





V. Les budgets 2026 :

a. Résultats de clôture des budgets 2025

Les comptes financiers uniques 2025 font apparaître les résultats de clôture suivants :

Budget principal

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	13 366 397,58 €	Dépenses	6 572 212,94 €
Recettes	13 642 164,14 €	Recettes	5 689 832,16 €
Résultat reporté	1 400 000,00 €	Résultat reporté	1 305 643,82 €
Solde d'exécution	+ 1 675 766,56 €	Solde d'exécution	+ 423 263,04 €

Restes à réaliser en dépenses : **639 840 €**

Restes à réaliser en recettes : **2 040 000 €**

Budget annexe assainissement

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Dépenses	2 802 739,29 €	Dépenses	2 909 124,92 €
Recettes	2 980 222,32 €	Recettes	1 998 140,07 €
Résultat reporté	120 000,00 €	Résultat reporté	1 573 457,27 €
Solde d'exécution	+ 297 483,03 €	Solde d'exécution	+ 662 472,42 €

Restes à réaliser dépenses : **600 000 €**

Budget annexe ZAE La Garrigue du Rameyron II

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	1 876 749,40 €	Dépenses	1 664 150,68 €
Recettes	1 935 266,84 €	Recettes	1 725 951,43 €
Résultat reporté	- 3 004,44 €	Résultat reporté	-50 414,03 €
Solde d'exécution	+ 55 513,00 €	Solde d'exécution	+ 11 386,72 €

Budget annexe ZAE Fernand Gonnet

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	887 106,70 €	Dépenses	850 444,89 €
Recettes	906 121,34 €	Recettes	789 768,44 €
Résultat reporté	- 29 871,35 €	Résultat reporté	630 231,56 €
Solde d'exécution	- 10 856,71 €	Solde d'exécution	+ 569 555,11 €



b. Le budget principal 2026

LA FISCALITE

Les bases d'imposition 2026 n'ont pas encore été transmises par la DGFIP.

Les données ci-dessous sont donc données à titre indicatif dans l'attente des états fiscaux 1259 FPU et TEOM, sans augmentation des taux par rapport aux années précédentes.

Taux	2024	2026	2026
Cotisation foncière des entreprises	31,01 %	31,01 %	31,01 %
Taxe d'habitation	<i>La taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée en 2022 et remplacée par le reversement, par l'Etat, d'une fraction du produit de la TVA</i>		
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	8,16 %	8,16 %	8,16 %
Taxe sur le foncier bâti	1,5 %	1,5 %	1,5 %
Taxe sur le foncier non bâti	2,59 %	2,59 %	2,59 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	10 %	10 %	10 %

Produits fiscaux attendus pour 2026

Fiscalité des ménages	Taxe foncière sur les propriétés bâties	435 915 €
	Taxe foncière sur les propriétés non bâties + taxe additionnelle	38 073 €
	Fraction TVA (remplace la taxe d'habitation sur les résidences principales)	2 966 765 €
	Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	212 730 €
	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	2 967 339 €
Fiscalité des entreprises	CFE	1 855 018 €
	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) <i>(supprimée partiellement par la loi de finances 2023 et compensée par un reversement d'une fraction de la TVA)</i>	676 404 €
	Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	79 447 €
	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	278 949 €
	Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	176 312 €
Autres produits fiscaux	Taxe GEMAPI	800 000 €
	Taxe de séjour	160 000 €
TOTAL		10 646 952 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La principale recette de fonctionnement de la Communauté de communes est la fiscalité. Celle-ci est attendue à hauteur de 10,6 millions pour 2026 cela représente + 600 k par rapport à 2025.

Les dotations et participations de l'Etat et des autres collectivités représentent environ 1,6 millions d'€ pour 2026, c'est 50 k de moins qu'en 2025.

La troisième plus grosse recette pour 2026 est l'excédent reporté de 2025 qui représente 1 million d'€.

Les autres recettes sont en légères baisses par rapport à 2025 (environ 8 000 € de moins).

	Rappel BP 2025 voté	BP 2026 proposé
Excédent reporté (002)	1 400 000,00 €	1 000 000,00 €
Remboursement du personnel (13)	20 000,00 €	20 000,00 €
Produits des services hors personnel mis à disposition (70)	49 350,00 €	56 850,00 €
Personnel mis à disposition du service assainissement (70)	320 000,00 €	320 000,00 €
Impôts et taxes (73-731)	10 002 270,00€	10 646 952,00 €
Dotations et subventions (74)	1 696 400,00 €	1 646 900,00 €
Produits divers de gestion courante (75)	299 430,00 €	313 000,00 €
Produits exceptionnels (77)	0,00 €	2 000,00 €
Reprise sur provisions (78)	300,00 €	300,00 €
Subventions transférées (042)	187 250,00 €	172 170,00 €
Total des recettes de fonctionnement	13 975 000,00 €	14 178 172,00 €



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La principale dépense de fonctionnement concerne les **attributions de compensation** versées aux communes qui représentent 33 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Ces attributions de compensation vont s'élever cette année à **4 728 100 €**, identiques à celles de 2025.

Viennent ensuite les charges du **service de collecte, et de valorisation des déchets ménagers**, qui augmentent chaque année en raison notamment de la TGAP, des coûts des marchés de traitement et de valorisation des déchets. Elles ont été estimées à **3 624 000 €** pour 2026, hors amortissements.

Les dépenses de personnel sont quant à elles estimées à un peu plus de **3 millions d'€** (voir tableau ci-dessous). Elles sont en augmentation de 4,4 % par rapport à 2025, en raison de la hausse des cotisations et des avancements de grades ou d'échelon.

Néanmoins, le ratio des charges de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement (21,3 %) reste inférieur à la moyenne nationale (38,4%) des EPCI à fiscalité professionnelle unique.

Les autres charges de gestion courante sont impactées par les participations aux divers organismes : Vaucluse Provence Attractivité (18 400 €), Initiative Seuil de Provence (22 400 €), Syndicat mixte du bassin de vie d'Avignon (43 000 €), Naturoptère (70 000 €), Mission locale (25 000 €), Prévigrèle (8 050 €), ainsi que divers partenariats : SAFER (4 200 €), AURAV (20 000 €), CEDER (10 000 €), CCI de Vaucluse (4 200 €).

Les participations versées aux syndicats de rivières sont en baisse de 50 % au vu de la dissolution du Syndicat mixte du Rieu Foyro en ce début d'année 2026.

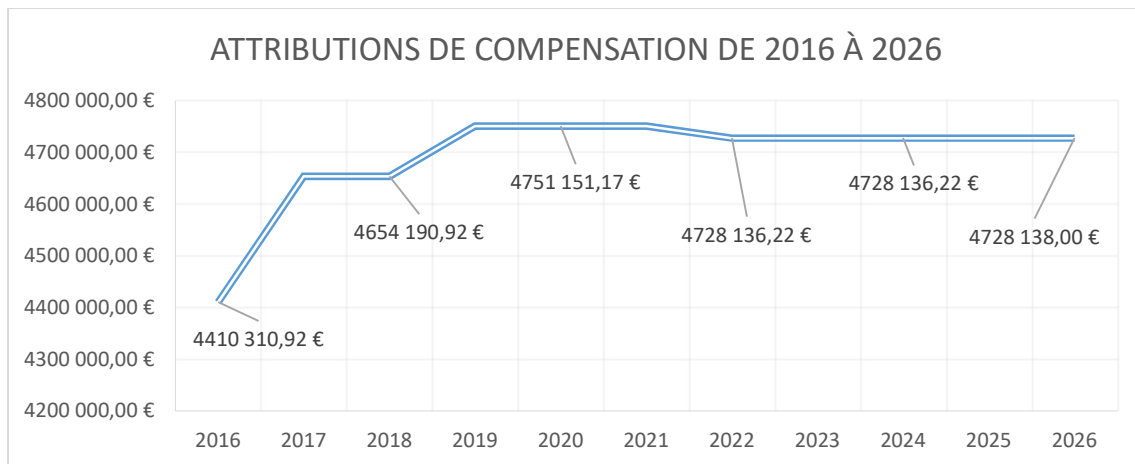
Une enveloppe de 65 000 € a été allouée à Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale, afin de réactiver le fonds d'aide aux commerces, créé en 2020 en pleine crise du Covid.

Enfin, les dotations aux amortissements, calculées au *prorata temporis*, restent équivalent à 2025 avec 1 800 000 € provisionnés pour 2026.

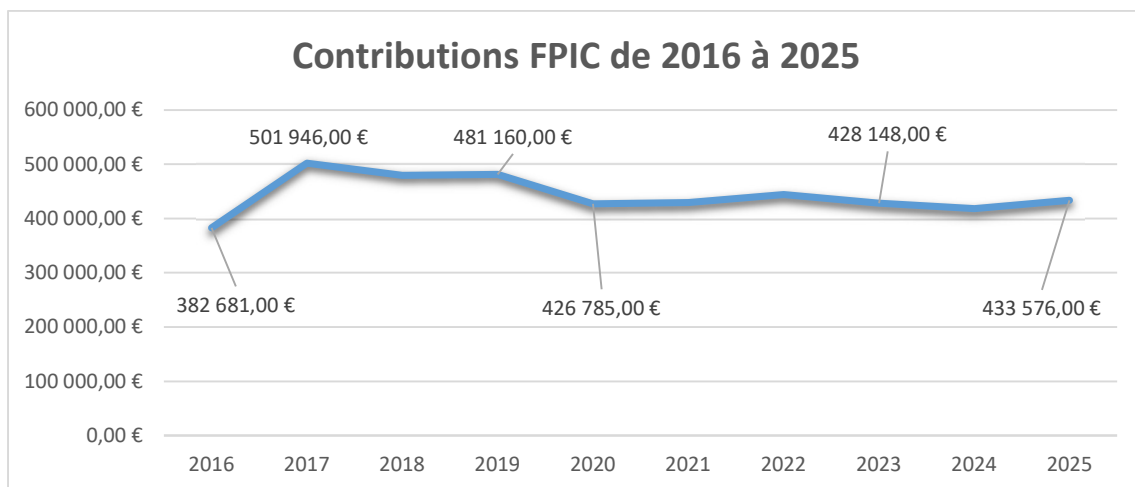
	Rappel BP 2025 voté	BP 2026 proposé
Charges à caractère général (011)	3 410 640,00 €	3 391 072,00 €
Charges de personnel (012)	2 897 355,00 €	3 026 900,00 €
Autres charges de gestion courante (65)	668 849,00 €	497 800,00 €
Attributions de compensation (014)	4 728 138,00 €	4 728 100,00 €
FPIC et autres reversements de fiscalité (014)	169 200,00 €	158 100,00 €
Charges financières (66)	221 818,00 €	236 000,00 €
Charges exceptionnelles (67)	0,00 €	0,00 €
Dotations aux amortissements et provisions (68)	4 000,00 €	40 200,00 €
Dotations aux amortissements (042)	1 800 000,00 €	1 800 000,00 €
Virement section d'investissement (023)	74 966,00 €	300 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	13 974 966,00 €	14 178 172,00 €



Evolution des attributions de compensation versées aux communes entre 2015 et 2025



Evolution des contributions versées au titre du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) entre 2016 et 2025





LA TEOM ET LE COUT DU SERVICE DES DECHETS

Coût prévisionnel du service de collecte et d'élimination des déchets ménagers :

Dépenses	2026	Recettes	2026
Marchés de prestations de service (traitement, tri et valorisation)	1 771 000 €	Produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères	2 924 100 €
Lavage des colonnes et nettoyage des vêtements de travail	80 000 €		
Location véhicules collecte	60 000 €		
Carburant	152 000 €		
Entretien et maintenance véhicules et engins	183 000 €		
Charges diverses (vêtements de travail, communication, etc...)	132 000 €	Soutiens financiers tri sélectif	313 000 €
Charges de personnel	1 312 000 €		
Amortissements	385 000 €		
Total	4 075 000 €	Total	3 237 100 €

Même si les amortissements n'étaient pas pris en compte (qui constituent en contrepartie une recette d'investissement permettant de renouveler les équipements), **le produit de la TEOM et des soutiens financiers ne permet pas de couvrir les dépenses du service et le déficit se creuse chaque année davantage.**

Il faudrait *a minima* porter le taux de TEOM à 12,4 % (contre 10% aujourd'hui) **pour parvenir à l'équilibre, hors amortissement.**

LA GEMAPI ET SON MODE DE FINANCEMENT

L'exercice de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » devient une charge financière de plus en plus lourde pour la Communauté de communes qui, depuis l'année 2023, s'est substituée au Syndicat mixte du Rieu Foyro en cours de dissolution.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des charges de fonctionnement liées à la GEMAPI, **hors travaux et acquisitions foncières.**

Dépenses	Réalisé en 2024	Réalisé en 2025	Prévisions BP 2026
Entretien de réseaux	86 696 €	205 990 €	180 000 €
Charges de personnel	74 438 €	95 936 €	105 200 €
Location matériel roulant	55 063 €	61 120 €	57 600 €
Honoraires	7 282 €	11 577 €	10 000 €
Carburant	19 336 €	25 400 €	30 000 €
Charges diverses	32 737 €	35 989 €	33 200 €
Participations syndicats de rivières	304 975 €	285 414 €	110 000 €
Intérêts d'emprunt	72 378 €	79 416 €	274 000 €
Total	652 905 €	800 842 €	800 000 €

ENDETTEMENT ET STRUCTURE DE LA DETTE

Pour le **budget principal**, l'encours de la dette s'élevait à **6 561 640 €** au 31 décembre 2025 (soit **317 € par habitant**). Deux emprunts de 2 millions d'€ et un de 1,8 millions d'€ ont été contractés en 2023, 2024 et 2025 pour la construction du nouveau siège de la Communauté de communes. L'encours de la dette s'élèvera à **7 890 287 €** au 31 décembre 2026.

La moyenne d'encours de la dette des EPCI à fiscalité professionnelle unique est de plus de 700 € par habitant en 2024.

Pour ce qui concerne le **budget annexe assainissement**, l'encours de la dette s'élevait à **2 761 718 €** au 31 décembre 2025. Il devrait s'élever à **2 182 103 €** au 31 décembre 2026 mais un emprunt pour la construction de la nouvelle station d'épuration de Camaret-sur-Aygues va venir alourdir l'encours de la dette de ce budget annexe.

Pour rappel, l'encours de la dette de ce budget s'élevait à 8 970 436 € en 2013, trois ans après le transfert de la compétence à la Communauté de communes.

Enfin, le **budget annexe de la ZAE La Garrigue du Rameyron II** a recouru à l'emprunt à hauteur de 1 060 000 € en 2023 et le **budget annexe de la ZAE Fernand Gonnet** a recouru à l'emprunt à hauteur de 1 400 000 € en 2024.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement proviennent pour l'essentiel du produit des emprunts, de l'excédent de fonctionnement capitalisé (épargne brute), des subventions reçues, des dotations aux amortissements et du FCTVA.

A noter que pour 2026, le FCTVA sera une quasi année blanche puisqu'il sera versé l'année suivant les dépenses d'investissement et non plus l'année même. Les dépenses, engagées cette année, ne feront l'objet d'un remboursement qu'en 2027. La Communauté de communes ne percevra en 2026 que le FCTVA au titre des investissements éligibles réalisés sur le dernier trimestre 2025 et des investissements réalisés en 2026 avant la promulgation de la loi de finances pour 2026 (soit le 19 février 2026), la mesure s'appliquant *a priori* à compter de la publication de la loi.

	BP 2025	BP 2026
Excédent antérieur reporté (001)	1 305 644 €	423 263 €
Virement section de fonctionnement (021)	74 966,00 €	300 000 €
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	574 946 €	675 767 €
FCTVA (10222)	804 860 €	155 597 €
Taxe d'aménagement (10226)	10 000 €	10 000 €
Subventions d'investissement (13)	984 550 €	306 303 €
Dotations aux amortissements (040)	1 800 000 €	1 800 000 €
Produit des emprunts (16)	5 000 000 €	2 000 000 €
Opérations patrimoniales (041)	80 000 €	310 000 €
Restes à réaliser 2025	0 €	2 040 000 €
Total des recettes d'investissement	10 634 966 €	8 020 930 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	BP 2025	BP 2026
Amortissement des subventions d'investissement (040)	187 250 €	172 167 €
FCTVA indus (10)	4 626 €	0 €
Remboursement du capital de la dette (16)	452 180 €	471 989 €
Frais d'études, logiciels (20)	470 700 €	364 100 €
Remboursement de subvention (13)	0 €	45 000 €
Subventions versées (dont fonds de concours) (204)	719 100 €	1 044 904 €
Immobilisations corporelles (21)	3 731 610 €	4 238 930 €
Immobilisations en cours (23)	3 841 000 €	424 000 €
Opérations patrimoniales (041)	80 000 €	310 000 €
Opération Bistrot de pays Lagarde-Paréol (Opération 2601)	0 €	310 000 €
Restes à réaliser 2025	1 148 500 €	639 840 €
Total des recettes d'investissement	10 260 000 €	8 020 930 €

Principaux investissements prévus en 2026

Nature des investissements	Coûts estimés	Nature des investissements	Coûts estimés
Travaux GEMAPI (bassins et confortement berges)	1 071 000 €	Nouveau Bus France Service	132 000 €
Acquisitions parcelles pour bassins	1 000 000 €	Achat de nouveaux véhicules dédiés au service des Déchets	1 160 000 €
Travaux nouveau siège	300 800 €	Etudes	516 938 €
Fourniture colonnes et génie civil	715 850 €	Travaux de voirie	150 000 €
Signalétique (tourisme, ZAE)	84 935 €	Eclairage solaire ZAE	134 365 €
Bistrot de pays	320 000 €	Fonds de concours 2021-2025	706 000 €
Aménagement et matériel pour les ST et le service de la collecte	77 500 €	SPL TRI RHODANIEN	428 986 €



AUTORISATION DE PROGRAMME – BUDGET PRINCIPAL

Pour la première fois et conformément aux dispositions de l'article L.4312-4 du CGCT, **les crédits budgétaires affectés aux dépenses d'investissement du Bistrot de pays de Lagarde-Paréol prendront la forme d'une autorisation de programme (AP) et de crédits de paiement (CP) jusqu'à 2028**. Cette procédure permet à la Communauté de communes de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité de la dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

AP 2026-01 - Opération 2601				
Bistrot de pays de Lagarde Paréol				
Dépenses prévisionnelles	Montant AP	CP 2026	CP 2027	CP 2028
Compte 2031 "Frais d'études"	97 660 €	47 000 €	50 660 €	0 €
Compte 2313 "Construction en cours"	876 000 €	263 000 €	613 000 €	0 €
Total	973 660 €	310 000 €	663 660 €	0 €
Recettes prévisionnelles	Montant AP	CP 2026	CP 2027	CP 2028
Subvention DETR	291 820 €	0 €	204 274 €	87 546 €
FCTVA	143 699 €	0 €	43 143 €	100 557 €
Autofinancement	558 141 €	128 141 €	430 000 €	0 €
Total	993 660 €	128 141 €	677 417 €	188 103 €



c. Le budget assainissement 2026

RECETTES D'EXPLOITATION

Comme tous les services publics industriels et commerciaux (SPIC), le service public d'assainissement doit s'équilibrer avec ses propres ressources, les redevances votées devant constituer la contrepartie réelle des prestations fournies ou des travaux réalisés.

Pour 2026, la redevance d'assainissement a été votée par le conseil le 18 décembre 2025, afin d'entrer en application dès les premières factures du 1^{er} semestre. Elle reste identique pour toutes les communes, à savoir :

Part fixe (abonnement)	Part variable (consommation)
47,00 € HT / an	2,48 € HT / m ³

Soit une facture de 245,40 € HT pour une consommation moyenne de 80 m³ par an.

Parmi les autres recettes figurent la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC), les frais de branchement et les recettes du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

A noter que la prime pour épuration de l'Agence de l'eau a été supprimée depuis 2025.

Recettes d'exploitation par chapitre	
Excédent antérieur reporté :	297 483 €
Amortissement des subventions d'investissement :	326 861 €
Redevances et taxes	
- Redevance assainissement collectif :	1 970 000 €
- Redevance assainissement non collectif :	16 356 €
- Effluents non domestiques :	200 000 €
- Participation pour financement assainissement collectif (PFAC) :	300 000 €
- Branchements	40 000 €
Aides financières	
- Prime pour épuration Agence de l'eau :	0 €
Total des recettes d'exploitation :	3 150 700 €



DEPENSES D'EXPLOITATION

Parmi les charges de fonctionnement courant, la principale dépense concerne les marchés de prestation de service pour l'entretien des réseaux et des stations d'épuration.

Les principales dépenses de fonctionnement courant :

- Les prestations pour l'entretien des réseaux et des STEP, le transport et la valorisation des boues d'épuration, les contrôles d'autosurveillance des stations d'épuration et les diagnostics permanents ont été estimés à **950 000 €**.
- Les contrôles des installations d'assainissement non collectif ont été évalués à **40 000 €**.
- Une enveloppe de **42 000 €** a été reconduite pour les aides à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif non conformes.
- Les honoraires, pour **10 000 €**, correspondent à des provisions en lien avec des contentieux en cours ou potentiels et les frais d'actes et de géomètres.

En ce qui concerne les charges de personnel, les agents affectés au service de l'assainissement ont été réintégrés dans le budget principal. Une participation financière du SPIC est néanmoins prise en compte, à hauteur de **320 000 €**.

Les dotations aux amortissements sont, cette année, prévues à hauteur de **1 367 000 €**.

Les intérêts d'emprunt sont en baisse, suivant la courbe de désendettement de ce budget.

Dépenses d'exploitation par chapitre	
Charges de fonctionnement courant (011)	1 301 350 €
Charges de personnel (mis à disposition) (012)	320 000 €
Autres charges de gestion courante (65)	47 000 €
Charges financières (66)	95 509 €
Charges exceptionnelles et diverses (67)	9 256 €
Atténuation de produits (014)	6 300 €
Dotations aux amortissements (042)	1 367 285 €
Dotations aux amortissements et provisions (68)	4 000 €
Total des recettes d'exploitation :	3 150 700 €

ENDETTEMENT ET STRUCTURE DE LA DETTE

Comme indiqué plus haut, l'encours de la dette s'élevait à **2 761 718 €** au 31 décembre 2025. Il atteindra **2 182 103 €** au 31 décembre 2026. Un emprunt est prévu au budget 2026 pour la construction de la nouvelle station d'épuration de Camaret-sur-Aygues.

Il est important de souligner que, l'année dernière, le produit de la redevance d'assainissement (1 983 000 €) avait largement couvert l'annuité de la dette en capital et en intérêts (757 830 €).

Pour le budget assainissement, tous les emprunts souscrits l'ont été à taux fixes, sauf pour un emprunt dont les intérêts sont à taux révisable, indexé sur le LEP.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement proviennent pour l'essentiel des reports de l'exercice antérieur, des amortissements et de l'emprunt.

Recettes d'investissement par chapitre	
Excédent antérieur reporté (001) :	662 472 €
Excédent capitalisé (1068) :	0 €
Virement section d'exploitation (021) :	0 €
FCTVA (10222) :	50 708 €
Subventions (13) :	329 880 €
Emprunt (16) :	3 465 000 €
Amortissements (040) :	1 367 285 €
Opérations patrimoniales (041)	235 000 €
Total recettes d'investissement :	6 110 345 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement pour 2026 se concentrent sur les travaux jugés prioritaires, au regard des conclusions du schéma directeur d'assainissement approuvé fin 2022.

Ajoutés aux RAR de 2025 (600 000 €), les travaux prévus cette année s'élèvent à 4 087 500 € (chapitres 21 et 23).

Soit un total de près de **4,9 millions d'euros** auxquels s'ajoutent les études en cours (RAR + chapitres 20 – 21 – 23).

Dépenses d'investissement par chapitre et opération	
Opérations d'ordre entre section (040)	326 861 €
Remboursement du capital de la dette (16)	579 620 €
Opérations patrimoniales (041)	235 000 €
Frais d'études (20)	71 000 €
Immobilisations corporelles (21)	375 919 €
Réseau Camaret sur Aygues (Opération 11)	54 800 €
Réseau Piolenc (Opération 12)	508 000 €
Réseau Sainte Cécile les Vignes (Opération 13)	241 000 €
Réseau Sérignan du Comtat (Opération 14)	194 000 €
Réseau Travaillan (Opération 15)	30 000 €
Réseau Violés (Opération 17)	10 000 €
STEP Piolenc (Opération 20)	10 500 €
STEP Camaret (Opération 21)	29 700 €
STEP des Farjons Uchaux (Opération 26)	5 000 €
STEP Camaret Nouvelle (Opération 261)	2 838 946 €
Total des dépenses d'investissement :	5 510 346 €
Restes à réaliser 2025 :	600 000 €
Total dépenses avec RAR :	6 110 346 €

**PRINCIPAUX TRAVAUX D'INVESTISSEMENT PREVUS EN 2026
(HORS RESTES A REALISER)**

Nature des investissements	Coûts estimés	Nature des investissements	Coûts estimés
Réseau Camaret (fin des travaux ch. Du Blanchissage) :	24 800 €	Réseau Sainte-Cécile (extension du réseau sur la rte de Travaillan) :	230 000 €
Réseau Piolenc (travaux réseau PR Grenouillet et ch. Autignac) :	465 000 €	Nouvelle STEP Camaret :	2 760 000 €
Réseau Sérignan (Aval rue des magasins) :	180 000 €	Travaux STEP :	21 800 €
Réseau Travaillan (extension du réseau) :	30 000 €	Etudes :	264 000 €
TOTAL		3 975 600 €	

AUTORISATION DE PROGRAMME – BUDGET ASSAINISSEMENT

Pour la première fois et conformément aux dispositions de l'article L.4312-4 du CGCT, **les crédits budgétaires affectés aux dépenses d'investissement de la construction de la nouvelle station d'épuration de Camaret-sur-Aygues prendront la forme d'une autorisation de programme (AP) et de crédits de paiement (CP) jusqu'à 2029.** Cette procédure permet à la Communauté de communes de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité de la dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

AP 2026ASS-01 - Opération 261 Station d'épuration de Camaret-sur-Aygues					
Dépenses prévisionnelles	Montant AP	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
Compte 2031 "Frais d'études"	195 572 €	78 946 €	103 513 €	13 114 €	0 €
Compte 2313 "Construction en cours"	15 287 155 €	2 760 000 €	9 840 000 €	2 687 155 €	0 €
Total	15 482 728 €	2 838 946 €	9 943 513 €	2 700 269 €	0 €
Recettes prévisionnelles	Montant AP	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
Subvention DSIL	500 000 €	0 €	350 000 €	150 000 €	0 €
Subvention Agence de l'eau	5 361 647 €	0 €	4 021 235 €	1 340 412 €	0 €
Subvention Conseil Départemental	500 000 €	90 000 €	322 000 €	88 000 €	0 €
Subvention Conseil régional	3 114 €	0 €	3 114 €	0 €	0 €
FCTVA	2 507 705 €	0 €	452 750 €	1 614 154 €	440 801 €
Emprunt	6 000 000 €	2 700 000 €	3 300 000 €	0 €	0 €
Autofinancement	610 262 €	48 946 €	494 414 €	66 902 €	0 €
Total	15 482 728 €	2 838 946 €	8 943 513 €	3 259 468 €	440 801 €



d. Les budgets annexes des zones d'activité

1. Budget annexe ZAE La Garrigue du Rameyron II

Les prévisions budgétaires de ce budget concernent cette année la vente des parcelles.

Un prêt relais, a été souscrit, auprès du Crédit Agricole Alpes Provence, à hauteur de 1,3 millions d'euros, pour financer les acquisitions foncières et les travaux de viabilisation de la zone d'activité *La Garrigue du Rameyron II*.

En raison de la difficulté de commercialisation des lots, un nouvel emprunt à court terme auprès de la même banque, a été souscrit fin 2025, à hauteur de 1 060 00 € qui correspond au remboursement partiel anticipé et à la prolongation de l'emprunt.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES		DEPENSES	
Travaux et études	32 760 €	Variation des encours de production	1 527 945 €
Reversement BP	259 638 €		
Charges financières	71 034 €		
Variation du stock	2 549 188 €	Remboursement emprunt	1 032 630 €
Transfert de charges financières	77 094 €		
TOTAL	2 989 715 €	TOTAL	2 560 575 €
RECETTES		RECETTES	
Excédent antérieur reporté	55 513 €	Solde d'exécution reporté	11 387 €
Variation des encours de production	1 527 945 €		
Transfert de charges financières	77 094 €		
Vente des parcelles	1 329 163 €	Variation du stock	2 549 188 €
TOTAL	2 989 715 €	TOTAL	2 560 575 €

2. Budget annexe ZAE Fernand Gonnet

Les prévisions budgétaires de ce budget concernent cette année les travaux de viabilisation et la vente des parcelles.

Un prêt relais a été souscrit, auprès du Crédit Agricole Alpes Provence, à hauteur de 1,4 millions d'euros, pour financer les acquisitions foncières et les travaux de viabilisation de la zone d'activité *Fernand Gonnet*.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES		DEPENSES	
Déficit antérieur reporté	10 857 €	Remboursement d'emprunt	1 400 000 €
Maîtrise d'ouvrage et travaux	569 060 €		
Charges financières	54 529 €	Variation des encours de production	1 474 034 €
Transfert de charges financières	55 589 €		
Variation du stock	850 445 €		
TOTAL	1 540 480 €	TOTAL	2 874 034 €
RECETTES		RECETTES	
Opérations d'ordre de transfert	1 474 034 €	Excédent antérieur reporté	569 555 €
Variation des encours de production	55 589 €	Variation du stock	850 445 €
Produits divers	10 857 €	Emprunt	1 454 034 €
TOTAL	1 540 480 €	TOTAL	2 874 034 €